

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate : Le 30 novembre 2022

## **DÉCLARATION D'OSSTF/FEESO : LE PROJET DE LOI 124 EST DÉCLARÉ INCONSTITUTIONNEL**

TORONTO ON — La Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (OSSTF/FEESO) a émis la déclaration suivante :

« OSSTF/FEESO se joint aux travailleuses, aux travailleurs et aux syndicats de partout en Ontario pour applaudir la décision de la cour sur le Projet de loi 124. La décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario vient appuyer ce que nous avons reconnu comme étant vrai à partir du tout début; le Projet de loi 124 est inconstitutionnel et constitue une infraction aux droits des travailleuses et des travailleurs en vertu de la Charte.

Le Projet de loi imposait des limitations de contrat aux travailleuses et aux travailleurs du secteur public, en majorité des femmes, en limitant leurs augmentations salariales à un pour cent par année pendant trois ans. Cette loi a mené à des pénuries de personnel dans des secteurs publics clés, comme les soins de santé et l'éducation, entraînant une situation chaotique au milieu d'une pandémie mondiale.

Les travailleuses et travailleurs de première ligne méritent d'être célébrés pour avoir soutenu le fonctionnement de la province tout au long de la pandémie de la COVID-19, cependant ils sont plutôt la cible de nombreuses attaques à l'endroit de leurs droits les plus fondamentaux tout en étant privés du respect et du salaire juste qu'ils méritent.

Le mouvement syndical a été la cible de plusieurs lourdes attaques contre les droits des travailleuses et des travailleurs, y compris la plus récente d'il y a quelques semaines alors que Doug Ford et son gouvernement ont déposé en mode accéléré le Projet de loi 28. Ce projet de loi allait priver les 55 000 travailleuses et travailleurs en éducation du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) - Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario (CSCSO) de leurs droits protégés par la Charte à une négociation libre et juste. Toutefois, le mouvement syndical a montré la force de notre pouvoir collectif à l'échelle du pays et nous avons réussi à une faire abroger le Projet de loi 28 grâce à l'importante réaction négative et à la condamnation qu'il a suscitées.

Comme ce fut le cas avec le Projet de loi 28, la décision de la cour déposée hier démontre que lorsque le mouvement syndical se dresse dans l'unité, nous pouvons résister aux tentatives par les gouvernements de miner notre pouvoir et notre valeur. Les tentatives continues de ce gouvernement à éluder le processus de négociations ont jusqu'à présent été vaincues et nous l'exhortons à s'engager à des négociations de bonne foi.

OSSTF/FEESO a été fier de travailler avec de nombreux alliés dans le secteur public pour lutter contre le Projet de loi 124. Nous continuerons à nous dresser et à défendre les droits les plus fondamentaux de nos Membres et des travailleuses et travailleurs de partout. »

En toute solidarité,

Karen Littlewood, présidente, OSSTF/FEESO

*OSSTF/FEESO, créé en 1919, représente plus de 60 000 membres de partout en Ontario. Ils comprennent le personnel enseignant des écoles secondaires de l'Ontario, le personnel enseignant suppléant, les aides-enseignants, les éducateurs et éducatrices, le personnel enseignant à l'éducation permanente et les instructeurs, les éducateurs et éducatrices de la petite enfance, les psychologues, les secrétaires, les orthophonistes, les travailleurs et travailleuses sociaux, le personnel de conciergerie, le personnel de soutien des universités ainsi que plusieurs autres membres du personnel du domaine de l'éducation.*

Personne-ressource : Caitlin Reid

Conseillère en médias et communications

Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario

[Caitlin.Reid@osstf.ca](mailto:Caitlin.Reid@osstf.ca)

416-576-8346